

**Séance du 24 juin 2025**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 28  
Absents : 14  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 3  
Votes pour : 31  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 31

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, P. DEMOUGE, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** A. FENDELEUR à J-P. BRINGARD, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Date de la convocation**

18/06/2025

**Date de publication**

01/07/2025

**Délibération n° 051-2025**

**Objet :** Désignation du secrétaire de séance

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à nommer l'un d'entre eux pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PROCEDE** à la désignation par un vote à main levée,

**DESIGNE** Monsieur Éric PARROT, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**Visa préfectoral**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

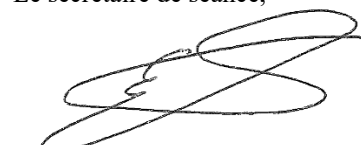
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



Éric PARROT